

refusent d'accepter cette oppression inique des consciences. Ce que nous voyons, ce sont des souverains et des ministres qui se mêlent de régler les séminaires, de faire ou de défaire à leur gré l'éducation théologique du clergé et qui citent à la barre des tribunaux civils les évêques auxquels ces immixtions, aussi ridicules qu'odieuses, ne laissent de choix qu'entre le blâme ou le déshonneur. Ce que nous voyons, c'est, en Italie, un Parlement qui confisque les biens des couvents, trouble la vie religieuse à sa source même et entrave autant qu'il est en lui le gouvernement général de l'Église. Voilà les usurpations et les empiètements dont nous sommes témoins au dix-neuvième siècle, et qui devraient soulever d'un bout du monde à l'autre un immense cri de réprobation de la part de tous ceux qui ont encore quelque souci du droit, de l'honneur et de la liberté.

On ne voit pas souvent au Canada, grâce à Dieu, de pareilles confusions dans les attributions des deux puissances. Cependant, des faits récents ont prouvé que certains catholiques parmi nous sont loin d'avoir des idées justes sur les droits et les immunités de l'Église. Il semble que pour eux l'autorité épiscopale relève de l'État et non du Pape. Si de pareilles idées venaient à prévaloir, c'en serait fait de la religion catholique dans notre pays.

Mais cette liberté de l'Église, qu'on cherche à entraver de tant de manières, qu'est-elle donc au fond ? C'est la vraie liberté des consciences et toutes les autres libertés légitimes admirablement développées et sauvegardées ; c'est la dignité humaine relevée et maintenue ; c'est la diffusion des pures lumières et de la fraternité sainte qui constituent la civilisation chrétienne ; c'est la paix des âmes et des familles ; c'est la prospérité, même matérielle, des nations.

Mais que l'État moderne et les ardents défenseurs de ses droits veuillent bien s'en souvenir : tous ces bienfaits de l'Église, tous ces *fruits* de son influence—nous dit Léon XIII dans sa dernière encyclique—“ sont surtout abondants parmi les nations où l'Église jouit plus librement du pouvoir d'exercer sa mission.”